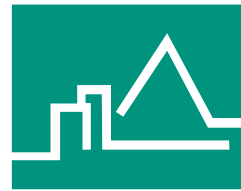


Idrija, Slovénie, le 13/04/2010



Ville des Alpes de l'Année  
Alpenstadt des Jahres  
Città alpina dell'anno  
Alpsko mesto leta

Communiqué de presse sur la désignation d'Idrija en tant que « Ville des Alpes de l'Année 2011 »

## **Idrija, Ville des Alpes de l'Année 2011**

**Le 9 avril 2010, la ville slovène d'Idrija a été officiellement désignée « Ville des Alpes de l'Année 2011 ». Un titre qui récompense notamment la forte mise en valeur de son capital environnemental et social, grâce par exemple à la recherche de solutions aux problèmes liés à l'exploitation du mercure, et à la mise en place d'un réseau social unique en son genre. Autrefois « capitale du mercure », la ville a su se transformer au fil du temps en un haut-lieu de l'industrie high-tech. Le taux de chômage y est nul.**

La ville slovène d'Idrija a réussi à convaincre le jury international qu'elle a la volonté et les capacités de travailler sur les protocoles de la Convention alpine à tous points de vue et de les mettre en œuvre dans le travail quotidien de la commune.

### **Du mercure à l'industrie high-tech, en passant par la dentelle**

Avec ses quelque 12 000 habitants, Idrija se serre dans deux vallées étroites sur les contreforts du sud-est de l'arc alpin. Durant 500 ans, la ville a été largement connue au plan international pour sa mine de mercure, la deuxième au monde. Elle a ainsi attiré au fil de son histoire des experts et expertes de toute l'Europe, ainsi que des mineurs des pays limitrophes. Les femmes des mineurs se sont consacrées à la fabrication de dentelles au fuseau, perfectionnant cette technique à un point tel que la « dentelle d'Idrija » a été exportée dans toute l'Europe. A la fin des années 1970, une crise a frappé la mine et en 1988, l'exploitation du mercure a été définitivement arrêtée. Malgré tout, la ville a réussi à devenir un centre important de l'industrie high-tech, d'où un taux de chômage pratiquement nul aujourd'hui.

L'importante toxicité du mercure, et la faible espérance de vie des mineurs qui en a résulté, a conduit à la mise en place précoce d'un système social performant en faveur des veuves et des enfants des mineurs décédés. La ville bénéficie encore très fortement aujourd'hui de ce système social.

Avec l'attribution du titre « Ville des Alpes de l'Année 2011 », le jury encourage les autorités de la ville d'Idrija à renforcer l'importance de la mise en œuvre de la Convention alpine auprès des représentants municipaux, et à y sensibiliser également la population de la commune et des communes avoisinantes. Cette récompense est censée soutenir les efforts déployés et encourager l'initiation de nouveaux projets. Ce titre est en outre une invitation à la population et à tous les groupements sociaux à réfléchir pendant une année à leur

« double » identité (urbaine et alpine), et à approfondir leurs relations avec d'autres communes de leur région, ainsi qu'avec les autres villes des Alpes

### **Discussion des activités prévues à Idrija pour 2011**

Idrija a accueilli le 9 avril un séminaire de lancement, dans le cadre duquel la ville a présenté aux représentantes et représentants de l'association Ville des Alpes de l'Année les activités prévues pour l'année à venir en sa qualité de Ville des Alpes. Parmi les projets envisagés, la création d'un géoparc (suite logique de l'histoire de la ville), l'extension du réseau de pistes cyclables, une étude sur la neutralité climatique et la mise en œuvre de mesures contre la pollution lumineuse ont été jugés particulièrement positifs. Les possibilités d'une collaboration avec la Convention alpine ont aussi été débattues.

Le label « Ville des Alpes de l'Année » est décerné tous les ans depuis 1997 à une ville de l'espace alpin européen située en Allemagne, en France, en Italie, en Autriche, en Suisse ou en Slovénie, qui fait preuve d'un engagement particulier en faveur du développement durable et innovant de la commune et de sa région. La distinction est attribuée par l'association Ville de Alpes de l'Année sur proposition d'un jury international.

Informations sur l'association et les villes ayant déjà obtenu le titre de Ville des Alpes de l'Année : [www.villedesalpes.org](http://www.villedesalpes.org)

(3926 caractères, espaces compris)

Pour toutes questions, merci de vous adresser à :

Serena Rauzi, secrétariat de l'association Villes des Alpes de l'Année

Tél. : +423 237 53 99

[serena.rauzi@alpenstaedte.org](mailto:serena.rauzi@alpenstaedte.org)